



L'Union Régionale UFAP UNSa Justice
17 Chemin Saint-Léonard
97495 Sainte-Clotilde

Le 12/10/2026, à Saint-Denis,

A l'attention de M. DUPEYRE Vincent
DISP de la DSPOM

Objet : Déclinaison de la lettre de mission ministérielle du 28 août 2026 – Création d'une UHSA à La Réunion et comblement des vacances de postes.

Monsieur le Directeur Interrégional,

Par courrier en date du 28 août 2026, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, a fixé au DGAP, M. Pascal COURTADE, les orientations prioritaires devant guider l'action de notre Administration.

À la lecture de cette lettre de mission, l'UFAP UNSa Justice Réunion Mayotte souhaite attirer tout particulièrement votre attention sur deux enjeux majeurs pour les établissements pénitentiaires réunionnais : **la création d'une unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) et le comblement des vacances de postes.**

Ces deux problématiques, régulièrement dénoncées par notre organisation syndicale, nécessitent aujourd'hui des réponses concrètes et des engagements à la hauteur des difficultés rencontrées quotidiennement par les personnels.

▪ **La création d'une UHSA à La Réunion est une nécessité devenue incontournable :**

Dans sa lettre de mission, le garde des Sceaux demande expressément au DGAP d'engager la création d'établissements ou d'unités dédiés à la prise en charge des personnes détenues atteintes de troubles du comportement ou psychiatriques.

Il précise notamment que cette ambition doit s'inscrire dans la poursuite de l'ouverture de nouvelles UHSA, tout en développant des alternatives sécurisées et adaptées à ces publics.

Pour l'UFAP UNSa Justice Réunion Mayotte, cette orientation ministérielle doit impérativement trouver une traduction concrète sur notre territoire.

En effet, l'absence d'UHSA à La Réunion constitue une carence majeure dans le dispositif de prise en charge sanitaire des personnes détenues souffrant de troubles psychiatriques.

Cette situation conduit trop régulièrement les personnels pénitentiaires à devoir gérer des situations particulièrement complexes, parfois violentes, face à des personnes dont l'état de santé nécessiterait une prise en charge médicale spécialisée.

Or, les personnels de surveillance n'ont ni vocation à se substituer aux professionnels de santé, ni à pallier les insuffisances de l'offre de soins psychiatriques.

L'UFAP UNSa Justice Réunion Mayotte sollicite donc officiellement l'inscription de la création d'une UHSA à La Réunion parmi les projets prioritaires à porter auprès de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et des autorités sanitaires compétentes.

À ce titre, nous souhaitons connaître les démarches déjà engagées sur cette question, ainsi que les perspectives de programmation d'une telle structure dans le cadre des orientations nouvellement définies.

▪ **Le comblement des vacances de postes :**

Parallèlement, la lettre de mission ministérielle rappelle la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles de l'administration pénitentiaire et de mettre en œuvre un plan de recrutement adapté aux défis actuels.

Pourtant, à La Réunion, les vacances de postes continuent de fragiliser considérablement le fonctionnement des structures pénitentiaires.

À ce jour, **40 postes de personnels de surveillance et 13 postes de Conseillers Pénitentiaire d'Insertion et de Probation demeurent vacants**, répartis comme suit :

- **25 postes au centre pénitentiaire de Saint-Denis ;**
- **15 postes au centre pénitentiaire du Port ;**
- **13 postes au SPIP de la Réunion.**

Ces vacances de postes ne constituent pas de simples difficultés de gestion des ressources humaines. Elles ont des conséquences directes sur les conditions de travail des personnels, la sécurité des structures et la qualité du service public pénitentiaire.

Dans un contexte de surpopulation carcérale particulièrement préoccupant, elles contribuent à accentuer la pression exercée sur les personnels, à multiplier les contraintes de service, à accroître le recours aux heures supplémentaires et à favoriser l'épuisement professionnel.

Cette situation ne saurait perdurer, d'autant que les orientations ministérielles affichent précisément l'ambition de renforcer la sécurité des établissements et d'améliorer les conditions de travail des personnels.

Pour l'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte, il serait inconcevable que les ambitions nationales de transformation de l'administration pénitentiaire ne s'accompagnent pas des moyens humains indispensables à leur mise en œuvre dans les territoires ultramarins.

Notre organisation syndicale sollicite donc le comblement intégral de **ces 53 vacances de postes**, en mobilisant notamment les prochaines campagnes de mobilité.

Nous demandons également que les besoins spécifiques des établissements réunionnais soient pleinement pris en considération dans les arbitrages nationaux relatifs aux effectifs, et qu'un calendrier prévisionnel de résorption de ces vacances de postes puisse être communiqué aux représentants des personnels.

Monsieur le Directeur interrégional, les orientations fixées par le garde des Sceaux constituent une opportunité pour apporter des réponses concrètes à des problématiques que notre organisation syndicale dénonce depuis plusieurs années.

Pour autant, **ces ambitions ne sauraient rester de simples déclarations d'intention, sans déclinaison opérationnelle ni moyens supplémentaires pour notre territoire.**

La création d'une UHSA à La Réunion et le comblement des 53 vacances de postes dans les structures pénitentiaires de Saint-Denis, le Port et du SPIP constituent, à nos yeux, deux priorités qui doivent désormais faire l'objet d'un engagement fort de l'Administration

Aussi, **l'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte** vous demande de bien vouloir porter officiellement ces deux revendications auprès de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de nous préciser les suites susceptibles de leur être réservées.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte
Le secrétariat régional
Samuel FONTAINE